

L'action syndicale dans l'entreprise / l'administration

Vous faites partie d'un collectif CFDT dans une administration ou une entreprise ou vous envisagez sérieusement de vous y investir. Cette formation est faite pour vous. Elle vous permettra d'appréhender l'environnement global de votre entreprise ou de votre administration, de découvrir la place, le rôle et l'organisation de la section syndicale dans cet environnement. La formation vous donnera également des repères et des outils pour organiser l'action revendicative et valoriser votre engagement au service des salariés.



OBJECTIFS

- Repérer et décliner l'action revendicative CFDT au sein de l'entreprise.
- Favoriser le développement de la section et de l'organisation CFDT.



PROGRAMME

- La réalité de l'entreprise, de l'administration
- La section syndicale dans l'entreprise ou l'administration
- L'organisation et le fonctionnement « type » de la section syndicale
- Le lien entre le syndicat et l'interprofessionnel
- Le rôle du délégué syndical ou du secrétaire de section
- La place de l'adhérent
- La traduction concrète des valeurs CFDT
- Les revendications CFDT prioritaires
- Le plan de travail
- La pratique syndicale
- Les autres acteurs syndicaux



PUBLIC

- Élus des instances représentatives du personnel des secteurs privé et public
- Délégués syndicaux, secrétaires de section, représentants syndicaux
- Mandatés CFDT



PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation de base « Connaître la CFDT et son fonctionnement » (ou module fédéral équivalent).



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



DURÉE
3 jours

DATES ET LIEUX

- 28 > 30 avril 2025
Ploufragan (22), Quimper (29), Rennes (35), Vannes (56)
- 5 > 7 novembre 2025
St-Brieuc (22), Brest (29), Rennes (35), Lorient (56)



TARIF

- 240 € / participant
- 96 € / participant
dans le cadre d'un financement par un syndicat adhérent à l'Ifreb

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou syndicat •

